

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 30 octobre 2023**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement
En exercice : 11 convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur
Présents : 8 Christian EXCOFFON, Maire.
Excusés : 1
Absents : 2 Présents : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN,
Votants : 9 Thierry TEYPAZ, Marie-José LIGOUZAT, Dominique TEYPAZ, Laetitia SOCQUET-
JUGLARD, Gérard VIALLIS.

Date de la convocation :
23/10/2023 Excusés : Jean-Loup MARTIN pouvoir donné à Thierry TEYPAZ

Absent : Jacky MARIN-LAMELLET, Jérémie MONGELLAZ

A été élu secrétaire de séance : Marie-José LIGOUZAT

Délibération n° 2023-D62 – Appel à projets en vue de l'élaboration d'Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) –

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que dans le cadre de la révision d'un PLU, les problématiques liées au foncier prédominant et mobilisent fortement les élus et le bureau d'études qui les accompagne. La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 est venue renforcer les ambitions nationales de maîtriser la consommation d'espace via les documents de planification, en demandant notamment de diviser par deux la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2030. L'atteinte de cet objectif suppose une densification plus importante des projets d'aménagement afin de continuer à répondre aux enjeux de développement des territoires. Cette densification doit toutefois rester maîtrisée pour ne rien céder de la qualité de vie de nos concitoyens. Cela passe par un renforcement des compétences mises en œuvre lors de la conception des projets, en vue d'améliorer la qualité des aménagements, et par là-même leur acceptabilité.

Aussi, le présent appel à projets vise à accompagner les collectivités, couverte par un PLU récent, dans l'élaboration d'OAP sectorielles ou affiner une OAP structurante sur leur territoire, en leur permettant de mobiliser une ingénierie dédiée qui puisse aboutir à un projet alliant densité et qualité.

Dans le cadre des crédits liés à la DGD urbanisme, l'appel à projet vise à apporter un financement entre 7000 € et 25000 € HT avec un plafond fixé à 80 % du coût de l'étude visant à élaborer ou modifier une OAP opposable.

Le cahier des charges de consultation de cette étude devra prévoir la mobilisation d'au moins 3 des 4 compétences suivantes : urbaniste, architecte, paysagiste-concepteur, spécialiste de l'économie de la construction et du marché de l'immobilier de manière à assurer que le projet vertueux sur le plan de la densité soit également viable économiquement tout en s'inscrivant dans le contexte de la collectivité sur le plan de l'insertion urbaine, de son organisation paysagère et architecturale.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de candidater à l'appel à projet de l'Etat en vue de l'élaboration d'une OAP sur le secteur de Maison-Longue et du centre de vacances existant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (voix pour) :

➤ **Approuve** la candidature à l'appel à projets de l'Etat en vue de l'élaboration d'OAP sur les secteurs stratégiques.

*Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20231030-2023-D62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2023

Publication : 31/10/2023

Le Maire,
Christian EXCOFFON

